avril 2011

LE POINT SUR...

Bien prendre en compte l'agriculture dans le SCoT - Quelles formations ?

Les politiques agricoles périurbaines en Île-de-France

État des lieux et évolutions

L'Île-de-France est, avec Rhône-Alpes, la région pionnière de la prise en compte de l'agriculture périurbaine en France. Dès les années 70, la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers périurbains est apparue comme une condition d'aménagement équilibré du territoire, un enjeu fort pour le monde urbain comme pour le monde rural. Les actions en faveur de l'agriculture périurbaine ont alors foisonné et ont été mises en place à toutes les échelles territoriales par de nombreux acteurs. La récente définition du programme cadre en faveur de l'agriculture périurbaine par la Région tend aujourd'hui à mieux organiser cette politique.
L'adhésion en 2008 du Conseil Régional et de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Île-de-France à Terres en Villes a suscité le projet d'identifier, de décrire et de dresser un bilan de ces actions, de ces politiques et de ces programmes locaux en faveur de l'agriculture périurbaine. De mars à octobre 2009, Terres en Villes a identifié 136 actions en faveur de l'agriculture, dont 95 ont été considérées comme spécifiquement périurbaines, et a conduit plus de cinquante entretiens auprès de l'ensemble des acteurs régionaux et locaux. Cette importante collecte a donné matière à analyser les enjeux, les jeux d'acteurs et les résultats concrets et à mettre en perspective la voie francilienne avec les autres expériences françaises en faveur de l'agriculture périurbaine.

Ce projet a permis de mettre en avant le grand nombre d'initiatives et la richesse francilienne ainsi que l'importance des enjeux qu'il reste à relever ; il a révélé une implication grandissante des acteurs et une reconnaissance collective de l'intérêt de s'emparer de l'agriculture périurbaine ainsi que les besoins des acteurs en termes d'accompagnement et d'échanges.
Du fait des spécificités franciliennes et des attentes des acteurs, l'accompagnement et l'organisation des échanges pour répondre aux enjeux des territoires doit pouvoir se faire à l'échelle régionale – le Réseau Rural et Périurbain et le Réseau des programmes agriurbains doivent y répondre -, et à l'échelle nationale avec les membres de Terres en Villes. Ces échanges permettront ainsi une connaissance et un enrichissement mutuels devant porter les enjeux de l'agriculture périurbaine et avancer sur des réponses.

L'émergence de l'agriculture périurbaine en Île-de-France

L'agriculture comme frein à l'urbanisation

L'émergence de la question ville-campagne et de la question agricole périurbaine date de la publication en 1971 des *Éléments pour un schéma d'aménagement rural de la région parisienne*.
En 1975 sont créées les Zones Naturelles d'Equilibres (ZNE), « vastes espaces ruraux devant rester à l'écart de l'urbanisation » ; celles-ci sont alors intégrées dans le Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France (SDAURIF) en 1976. L'agriculture est prise en compte dans le développement de la ville comme un moyen de maintenir à faible coût les espaces ouverts. Les actions d'économie agricole et rurale initialement annoncées par la circulaire dans ces zones naturelles d'équilibre ne seront jamais mises en place en Île-de-France.
Ces zones ne font cependant pas partie du projet urbain, même si c'est également en 1976 que sont créés le Conseil Régional et l'Agence des Espaces Verts qui est « chargée de mettre en œuvre la politique régionale en matière d'espaces verts, de forêt et de promenade ». A l'origine, l'action de l'AEV porte essentiellement sur les espaces forestiers et naturels et les coulées vertes à ouvrir au public.

La prise en compte de la multifonctionnalité de l'agriculture, qui devient un sujet à part entière, apparaît dans les années 90 avec la mise en place du premier Périmètre Régional d'Intervention Foncière agricole (PRIF) sur le plateau de Saclay, la première convention SAFER-AEV et la définition du Schéma Directeur de la Région Île-de-France qui délimite les franges urbaines. Est alors formalisée la notion de Ceinture verte, en projet à la fin des années 80, qui incite à une protection renforcée des espaces agricoles, naturels et forestiers dans un rayon de 10 à 30 km autour de Paris. C'est essentiellement la fonction paysagère des espaces agricoles qui est mise en avant et valorisée. Le plan vert régional de 1995, qui n'a pas été validé, mentionne la consommation importante des espaces agricoles par l'urbanisation et incite à développer la vigilance foncière et les lotissements agricoles. Cependant, la dimension économique de l'agriculture n'est pas vraiment reconnue, l'idée de projet agricole local n'est pas encore exprimée.

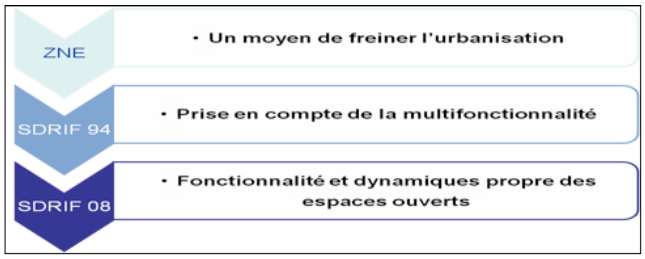

Figure 1 : Evolution de la prise en compte de l'agriculture dans la planification

Des initiatives locales préfigurant la territorialisation

Des élus, des citadins et des agriculteurs mais aussi l'Administration se mobilisent pour limiter l'urbanisation et définir des projets agricoles en lien avec la ville proche. Ainsi, à Perigny-sur-Yerres est mis en place un lotissement maraîcher en 1976 ; à Saclay est créé le premier PRIF agricole en 1990. A la fin des années 90, Vernouillet commence à construire son projet agriurbain. Plusieurs agriculteurs donnent le jour au réseau de cueillette à la ferme, « chapeau de paille », et cherchent à porter la question agricole périurbaine auprès des pouvoirs publics.
Ces initiatives locales font avancer la réflexion sur la relation entre agriculture et ville.

La formalisation de la prise en compte de l'agriculture périurbaine

L'action en faveur de l'agriculture périurbaine se formalise au niveau national et régional dans les années 2000. Des groupes de travail sont formés par le Ministère de l'Agriculture pour travailler sur l'agriculture périurbaine à la fin des années 1990. Reprenant les premières expériences franciliennes et provinciales, ils formalisent le concept de « projet agriurbain » et suscitent plusieurs expérimentations en France. La prise en compte de l'agriculture périurbaine en Île-de-France est alors fortement impulsée par les rapports du sénateur Gérard Larcher et de Daniel Deswarte.
Les premiers projets agri-urbains franciliens sont mis en oeuvre au début des années 2000 sous l'impulsion du Conseil Régional qui finance les diagnostics initiaux. On considèrera que le programme cadre en faveur de l'agriculture périurbaine, voté en 2008, est l'aboutissement de cette réflexion qui s'était poursuivie via des travaux de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France, de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Bergerie Nationale de Rambouillet.

Un réseau d'acteurs complexe

La prise en compte de l'agriculture périurbaine est le résultat d'une combinaison d'interventions qui a favorisé une meilleure prise en compte de la nécessité d'intégrer l'agriculture dans le projet urbain.
En Île-de-France, le binôme Etat-Région a été, et reste, particulièrement moteur même s'il est porté selon les périodes par l'une ou l'autre des structures. Malgré la position ambivalente de l'Etat - projets d'aménagement (villes nouvelles, OIN…) remettant en cause l'agriculture périurbaine pourtant portée par la DRIAAF -, le rôle de ce binôme dans l'émergence et la formalisation des politiques est essentiel. Il a été accompagné par les acteurs de la recherche, notamment André Fleury du laboratoire de recherche Agriculture urbaine de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, qui ont favorisé la conceptualisation de la réponse et ont fait le lien entre la prise de conscience nationale et régionale. Parallèlement aux avancées de ces acteurs institutionnels, des initiatives spontanées d'acteurs locaux, agriculteurs ou élus, se sont avérées essentielles en portant des projets locaux. Enfin, Daniel Deswarte et Gérard Larcher ont donné, grâce à leur rapport, la visibilité souhaitable à cette politique émergente.

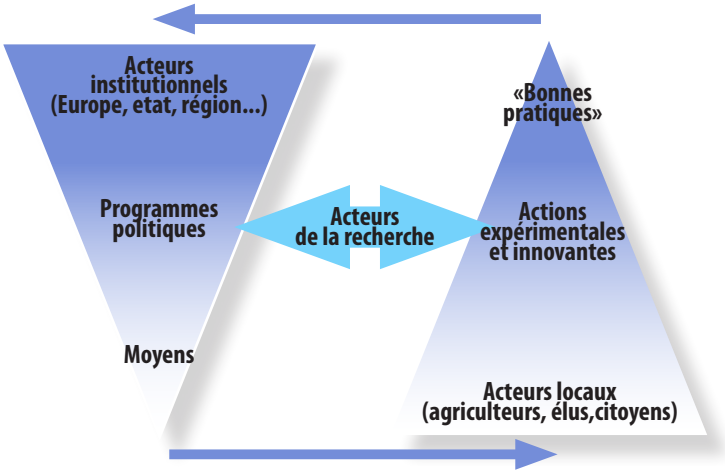

Figure 2 : Rôle des acteurs dans l'émergence de la question agricole périurbaine

Des politiques qui se structurent

La définition du programme cadre en faveur de l'agriculture périurbaine par le Conseil Régional, l'implication grandissante de certains acteurs du monde agricole, notamment la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne qui territorialise de plus en plus ses actions et prend en compte la dimension périurbaine, et de la société civile… les réponses aux enjeux de l'agriculture périurbaine se font de plus en plus nombreuses. Reste à voir comment elles s'articulent.

Un périmètre de compromis

Dans son programme cadre, le Conseil Régional a défini le périmètre éligible à ses aides. Il comprend

la ceinture verte, déjà définie dans le cadre de la planification urbaine, ainsi que les territoires d'intérêt régional et national (TIRN) *(cf. figure 3)*. Bien que conscients que la pression urbaine et le caractère périurbain du territoire peuvent dépasser ce périmètre, l'ensemble des acteurs acceptent cette définition. Cela ne les empêche d'ailleurs pas de mettre en oeuvre des politiques qui vont au-delà, l'appel à projet du Conseil Général de l'Essonne en est un exemple.
L'ensemble des actions qui ont pu être identifiées au cours de l'étude se situent principalement sur ce territoire de référence.

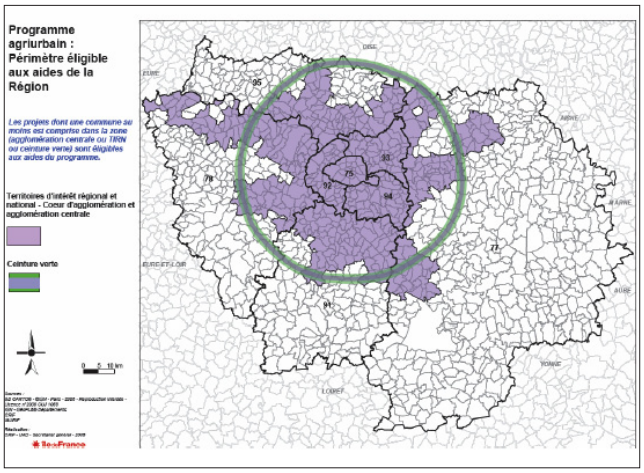

Figure 3 : Périmètre éligible aux aides de la Région

L'ensemble des enjeux pris en compte

95 expériences ont été recensées lors de l'opération. Elles abordent tous les enjeux de l'agriculture périurbaine, qui sont inégalement concrétisés.

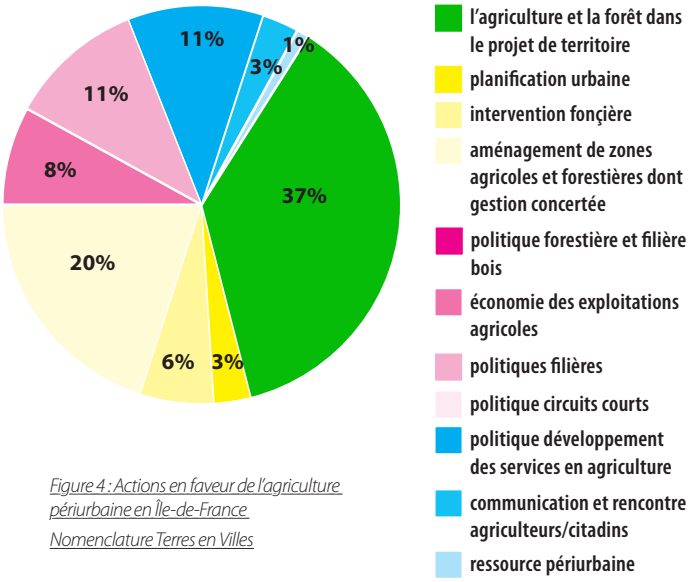

Figure 4 : Actions en faveur de l'agriculture périurbaine en Île-de-France
Nomenclature Terres en Villes

La part des actions consacrées à la définition de projets agri-urbains de territoire est importante. En effet, elle rassemble toutes les actions mises en place pour conforter le projet comme les études, les chartes, mais également les programmes régionaux. La particularité en Île-de-France provient donc de la volonté de bien définir le programme d'intervention. Mais cette forte proportion d'actions montre également que les politiques agricoles sont en cours de construction. Les actions locales et opérationnelles restent relativement faible (38%) au regard de l'ensemble des initiatives.

L'aménagement des espaces de façon concertée et l'intervention foncière sont également très prégnants en Île-de-France, ce qui est conforme à la volonté de préserver et valoriser les espaces. La préoccupation foncière est particulièrement importante comme en témoignent les nombreuses conventions entre commune et SAFER et le développement des PRIF agricoles ces 10 dernières années.
Pourtant bien structurée et ambitieuse au niveau régional du fait du Conseil Régional, la thématique économique a moins d'échos au niveau local. Elle porte essentiellement sur les aides aux exploitations et sur le développement des circuits de proximité (chapeau de paille, paniers fraicheurs). Peu d'actions en faveur des filières locales alimentaires n'ont été identifiées (pain d'Yveline, bière de Marcoussis).

Enfin, les actions en faveur des services rendus par l'agriculture qui concernent essentiellement des sentiers d'interprétation, restent peu nombreuses alors que l'affirmation du lien urbain-rural est un des enjeux mis en avant par les acteurs des programmes agriurbains.

Des acteurs diversement impliqués

L'implication et le rôle des acteurs sur les questions agricoles périurbaines restent très variables, tant dans la mise en œuvre concrète des politiques que dans les thématiques abordées.
Les institutions et collectivités ont un rôle primordial dans la définition du cadre général d'intervention à travers la mise en place des programmes cadre ainsi que dans le développement de réponses à l'échelle régionale (mise en place de PRIF, analyse fonctionnelle...). Ainsi, les implications des services environnement et économie du Conseil Régional, de la DRIAAF, de l'IAU, de l'AEV, de la SAFER sont mises en avant par les acteurs enquêtés : les acteurs institutionnels sont donc très présents. Dans l'ensemble, les départements s'emparent encore peu de cette question bien que l'Essonne et la Seine-et-Marne commencent à y répondre. Les actions locales mises en oeuvre le sont essentiellement par les collectivités impliquées dans les programmes agriurbains.
Tournés vers la grande culture, les organismes professionnels agricoles restent encore en retrait sur la question de l'agriculture périurbaine. Mais leurs implications semblent monter en puissance : initiatives autour du développement de services et d'actions de communication ; débat mené avec les collectivités sur cette question par la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne.

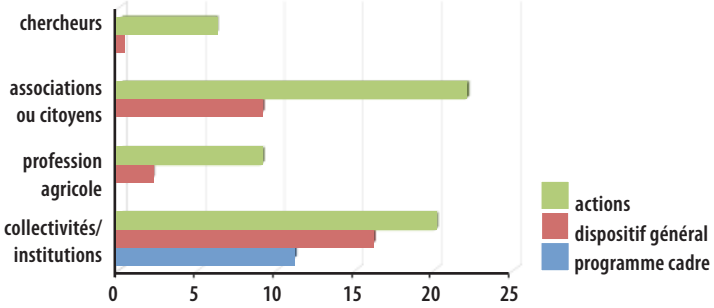

Figure 5 : Actions agricoles périurbaines par types d'acteurs

Dans ce schéma d'acteurs, la société civile, qui se structure, cherche à s'insérer en mettant en avant des

enjeux sociétaux comme l'alimentation. Les résultats en termes de sensibilisation semblent importants, mais à double tranchant, l'impact opérationnel étant encore limité sur l'agriculture périurbaine.
Enfin, le rôle des acteurs de la recherche, particulièrement André Fleury (ENSP) et Henry Ollagnon (INA P-G), est à noter aussi bien dans la conceptualisation de la réponse à apporter à l'agriculture périurbaine que dans les études menées pour l'émergence des programmes agriurbains.

Les politiques actuelles et le rôle leader de la Région

Les réponses aux enjeux de l'agriculture périurbaine sont de deux ordres en Île-de-France : il s'agit de **dispositifs sectoriels et de dispositifs territoriaux.** Par son programme cadre en faveur de l'agriculture périurbaine, le Conseil Régional prend une place prépondérante en favorisant l'articulation entre les différentes politiques sectorielles (planification, économie, environnement) et en renforçant l'approche territoriale. Son rôle est reconnu, accepté et attendu par l'ensemble des acteurs. L'articulation des politiques sectorielles s'effectue aussi bien dans le cadre de son action propre qui privilégie le lien entre l'agriculture périurbaine et les autres dispositifs régionaux que dans son souhait de mobiliser l'ensemble des compétences et des acteurs du territoire. L'approche territoriale se structure autour de moyens techniques et financiers réservés aux programmes agriurbains et aux collectivités.

Des politiques sectorielles aux résultats diverses

La préservation des espaces semble être l'enjeu le plus accompli. Du premier schéma directeur en 64 au projet de SDRIF de 2008, l'évolution de la **planification urbaine** a favorisé une meilleure prise en compte de la fonctionnalité et de la dynamique des espaces ouverts et a permis de **préserver les espaces**. Néanmoins, les documents de planification à l'échelon local sont encore trop rares. **L'action foncière renforce la planification**. Elle est menée par l'Agence des Espaces Verts qui met en place les PRIF à la demande des communes, par la SAFER dans le cadre des conventions de veille foncière avec les communes. Terre de liens, nouvel acteur issu de la société civile, initie ses premiers projets d'installation d'agriculteurs en production biologique.
L'action en faveur de **l'économie agricole est morcelée.** Elle porte sur l'installation, sur la diversification des exploitations (ex. PREVAIR) et sur le soutien à l'investissement pour le maintien des filières en difficultés comme l'horticulture et le maraîchage. Ce sont notamment des bonifications en zone périurbaine apportée par le service économie de la région et les soutiens de certains départements. Ces politiques, bien que structurées et complémentaires, sont soumises aux enjeux liés à la Politique Agricole Commune. Les PDEL ont également permis de structurer des projets de territoire. Les autres actions concernent **le développement des circuits de proximité** également soutenu par le Conseil Régional mais émanent essentiellement d'initiatives locales (programmes agriurbains) ou ponctuelles par la société civile (AMAP). Les organismes professionnels agricoles restent en retrait sur cette thématique malgré quelques changements dont la vente de paniers fraîcheur dans certaines gares SNCF.

Le lien entre agriculture périurbaine et gestion de **l'environnement fait débat**. Il existe de la part de certains acteurs une confusion entre agriculture périurbaine et environnement, qui s'explique en partie par le fait que le même service de la Région porte les deux thématiques. Cela « idéologise » parfois le débat autour de l'agriculture périurbaine. La question de l'environnement renvoie également au débat sur l'agriculture biologique, donc aux différentsmodèles agricoles. Les actions sont ainsi diversement acceptées ; les initiatives portées par le Conseil Régional et les Conseils Généraux peinent à susciter l'adhésion de l'ensemble de la profession agricole.

Une approche territoriale axée sur les programmes agriurbains

Bien que d'autres dispositifs soient mis en place à destination des collectivités locales pour une meilleure prise en compte de l'agriculture périurbaine *(voir figure 5)*, les programmes agriurbains constituent actuellement le dispositif territorial phare, mis en avant par l'ensemble des acteurs.
Le Conseil Régional soutient de façon forte ces programmes en proposant des bonifications de ses dispositifs sectoriels sur ces territoires, en apportant des aides à la mise en place des projets et à la mise en oeuvre des programmes (fonctionnement, investissement).
Par ailleurs, ces programmes sont bien entendu portés par les acteurs locaux (collectivités, élus, agriculteurs, citoyens…), ce qui a permis à certains de mobiliser d'autres moyens d'actions, fonds propres ou programmes Leader. Les résultats de ces programmes restent fortement dépendants de l'implication de l'ensemble de ces acteurs et de la réelle volonté d'avoir un projet de territoire commun. Ainsi, les caractères dynamique et actif des programmes agriurbains de Versailles, du Triangle Vert, de Vernouillet ou encore de Marne-et-Gondoire s'expliquent par la mobilisation des acteurs et de moyens. D'autres programmes ont des perspectives d'évolution plus incertaines liées à une faiblesse de la gouvernance, nouvelle ou historique (Plateau Briard, Saclay, Centre Essonne), ou à des blocages locaux : cas des villes nouvelles de Sénart et Cergy qui n'ont pas réussi jusqu'à présent à dépasser l'opposition ville-agriculture.

Les freins et leviers pour l'agriculture périurbaine en Île-de-France

Dépasser les différents

Malgré une prise de conscience de plus en plus forte, il n'existe pas de consensus sur l'agriculture périurbaine et sur sa multifonctionnalité en Île-de-France. Chaque acteur a une vision de l'agriculture périurbaine dépendant de sa logique propre, de ses attentes. Ces visions peuvent s'opposer.

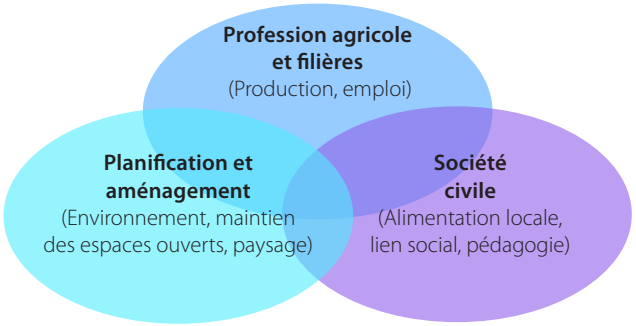

Figure 6: Représentation de l'agriculture périurbaine

Par ailleurs, ce sont bien souvent des individus sensibilisés à la question qui ont porté les initiatives aux échelles locales et régionales. Cela n'a ainsi pas favorisé une action continue. Il faut alors généraliser la prise de conscience de l'importance de préserver l'agriculture périurbaine, surtout dans une région où l'approche « aménagement » reste très prégnante.
La prise de compétence par le Conseil Régional et la mise en place du Réseau Rural et Périurbain d'Île-de-France devraient participer à la sensibilisation des acteurs et à l'articulation des actions.

Des dispositifs sectoriels à traduire à l'échelle locale
Les résultats des dispositifs sectoriels varient. Il s'agit de les renforcer pour certains même si ces dispositifs constituent de véritable levier d'actions. Des pistes semblent pouvoir compléter les dispositifs existants comme la mise en place de ZAP ou de PAEN, l'accompagnement des exploitants… Les dispositifs mis en oeuvre au niveau régional et les programmes agriurbains semblent pouvoir actuellement se concrétiser par des actions opérationnelles. Pour ce faire, la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des compétences sera nécessaire.

Une approche territoriale à renforcer
L'Île-de-France est marquée par une moins grande structuration des intercommunalités et la faiblesse de la culture de projet. De ce fait, le rôle des intercommunalités est encore en retrait sur la question agricole périurbaine.
Cependant, les résultats des programmes agriurbains interrogent également la stratégie à adopter par rapport au soutien à leur apporter. En effet, actuellement, le soutien a été apporté à 9 programmes précédemment identifiés. Certains ne semblent plus répondre aux enjeux, d'autres semblent en émergence ou pourraient mieux se structurer. Une clarification des termes et des objectifs pourrait favoriser l'identification de nouveaux programmes.

Des programmes agriurbains aux résultats inégaux

Des programmes sur des territoires à enjeux

Une étude menée en 2005 par l'IAU et la DRIAAF avait identifié 10 programmes agriurbains en cours, innovants dans la prise en compte de la problématique périurbaine. Seulement 9 programmes agriurbains ont été considérés dans l'étude menée, Rambouillet ne faisant alors pas partie du périmètre . Etonnamment, aucun programme agriurbain n'a été identifié au Nord de Paris alors que plusieurs PRIF sont mis en place.

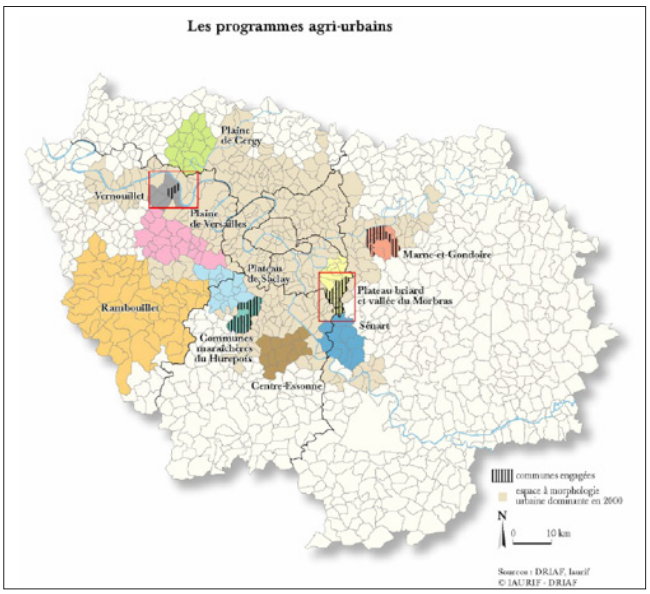

Figure 7 : Localisation des programmes agriurbains

Les enjeux de ces territoires ont été mis en avant dans l'élaboration du SDRIF. Mais c'est également au niveau local que la nécessité de préserver l'agriculture s'est fait sentir.

Des programmes destinés à préserver les espaces agricoles

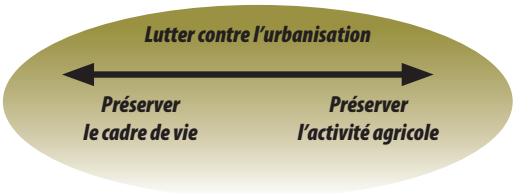

Figure 8 : Objectifs premiers des programmes agriurbains

Sur l'ensemble des programmes agriurbains, la première motivation a souvent été la résistance à l'urbanisation mais celle-ci traduit deux motivations différentes. Dans certains cas, la préservation du cadre de vie a été le moteur du projet. C'est le cas du Plateau Briard, de Marne-et-Gondoire, de Vernouillet ou encore de Versailles. Le maintien de l'agriculture était alors vu comme le meilleur moyen d'arriver à ces fins. Dans d'autres cas, c'est véritablement la volonté de préserver l'agriculture qui est à l'origine des projets comme pour les villes nouvelles de Sénart et Cergy où les actions sont portées par des agriculteurs et pour le Triangle Vert.
Mais la réussite de ces projets ne s'est faite que sur les territoires qui ont su élargir leur intervention pour aller vers un projet agricole de territoire.

La co-construction gage de réussite

Selon les acteurs du territoire, les programmes agriurbains représentent une opportunité de construire une identité propre et de mettre en place une gouvernance supracommunale qui favorise le développement de dynamiques locales incluant l'agriculture. Les structures actuellement étudiées sont de deux natures : intercommunales ou associatives.
Si tous les territoires ont développé un diagnostic de territoire, il n'a pas toujours été accepté et, dans certains cas, n'a pas donné lieu à la définition d'un projet politique à travers l'élaboration d'une charte par

exemple. Seuls quelques territoires ont réellement mis en place un lieu de co-construction et défini un projet politique : il s'agit de Marne-et-Gondoire, du Triangle Vert, de Vernouillet ainsi que de Seine-Aval et enfin de Versailles. Ce sont les plus dynamiques.

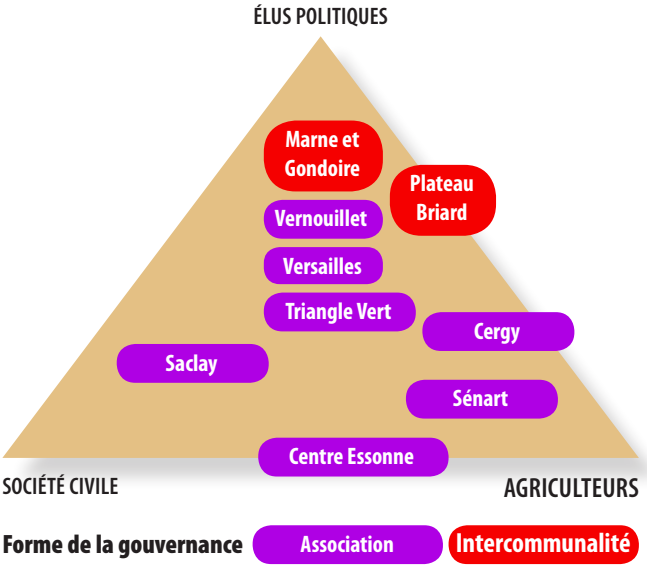

Figure 9 : Implication des acteurs dans les projets agriurbains

La définition d'une construction partagée entre les trois grandes catégories d'acteurs est souvent mise en avant par les acteurs comme gage de réussite des programmes agriurbains. Les structures associatives de Vernouillet, Versailles ou le Triangle Vert rassemblent d'ailleurs ces trois collèges d'acteurs. Reste que l'implication des élus politiques est une condition nécessaire au développement des projets agriurbains comme le montre l'exemple du Plateau de Saclay qui, faute d'engagement des élus politiques, n'est pas structuré alors que les enjeux et les actions développées y sont importants.

Mis à part le programme agriurbain du Plateau Briard, ce sont également les territoires qui ont souhaité se doter d'une **structure d'animation**. Si elle reste en général assez modeste (un chargé de mission au maximum), elle est cependant nécessaire pour permettre de conserver le dynamisme des projets.

Le Triangle Vert, un programme agriurbain

Souvent cité en exemple, le programme agriurbain du Triangle Vert est effectivement un programme reconnu, actif et doté d'une structure porteuse garante du dynamisme du territoire.

Créée en 2003 suite à une étude menée par l'Ecole Nationale Supérieur du Paysage, l'association Le Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix est née de la prise den conscience des élus locaux de la nécessité d'intégrer l'agriculture dans le projet d'aménagement, de la maintenir et de la développer. Cet enjeu, aujourd'hui reconnu de tous, a permis la mobilisation des acteurs du territoire : communes et agriculteurs sont membres actifs du programme. Les acteurs de la société civile sont également impliqué dans le projet, la création d'un troisième collège d'acteurs est d'ailleurs en cours.
La mise en place d'un comité de pilotage, rassemblant plus largement l'ensemble des acteurs du territoire, a favorisé la formalisation de l'engagement de chacun par la signature de la « Charte pour une agriculture durable du Triangle Vert » en 2008.

Le succès et le dynamisme du Triangle Vert provient également de l'intérêt que l'association porte à l'animation, indispensable pour assurer le dialogue, le portage et la continuité de l'action. Ainsi, l'association s'est dotée d'une chargée de mission.
Reste cependant que le programme en est à une période charnière : la traduction du projet politique en programme d'actions devrait renforcer la structuration et la dimension des actions actuellement menées encore trop restreintes. Elles portent sur le foncier à travers la mise en place de PRIF et la lutte contre les friches, le développement des circuits courts par la vente à la ferme, la mise en place d'une marque locale…, le développement d'activités pédagogiques par la mise en place des itinéraires de découverte du territoire et de l'agriculture, et enfin la communication qui cherche notamment à sensibiliser les acteurs.

La mise en oeuvre d'actions concrètes dans les programmes agriurbains

Les programmes agriurbains représentent 46% des actions mises en place en faveur de l'agriculture périurbaine en Ile-de- France. Si un grand nombre d'actions est lié à la mise en place des politiques agricoles périurbaines (études, charte, structure de gouvernance), les programmes agriurbains rassemblent tout de même les ¾ des actions localisées et opérationnelles.
Les situations sont très différentes selon les programmes agriurbains : certains sont très dynamiques (Versailles, Marne-et- Gondoire) alors que d'autres n'ont pas mis en oeuvre d'actions récemment (Plateau Briard) ou n'en ont jamais réalisé (Cergy).

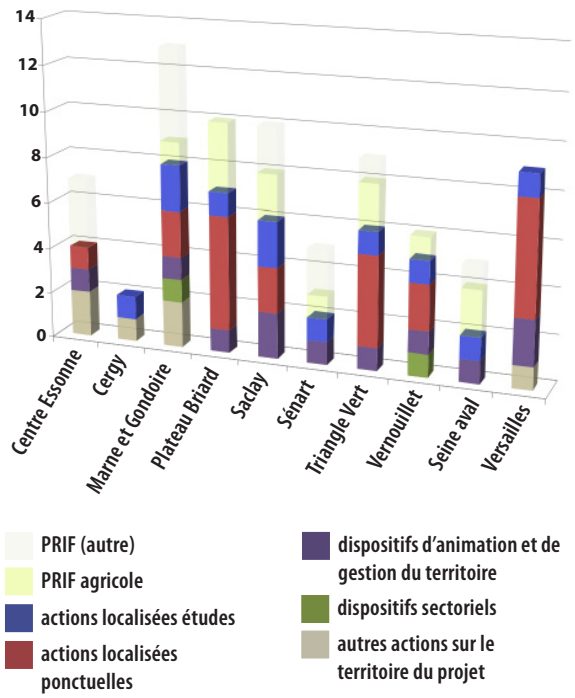

Figure 10 : Carctéristiques des actions des programmes agriurbains

Dans le cas des programmes agriurbains ayant véritablement mis en place des actions, celles-ci se sont focalisées sur **le développement de liens entre monde urbain et monde rural** pour répondre à l'objectif premier de limiter l'urbanisation. La gestion concertée des espaces périurbains est un thème phare des programmes agriurbains et a pour objectif de favoriser un meilleur cadre de vie pour les agriculteurs (schéma de circulation agricole) et pour les citadins (sentier d'interprétation). De même, les actions en faveur de circuits courts et des services visent à profiter du caractère périurbain afin que les agriculteurs bénéficient du marché local et que les citadins bénéficient de l'aménagement de l'espace. L'ensemble de ces actions favorise une meilleure interconnaissance et participe à la sensibilisation et mobilisation des acteurs autour d'un projet commun.

Les actions directes sur la gestion du foncier sont rares dans les programmes agriurbains (on pourra citer la ZAP de Vernouillet, le périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains, PPEANP, de Marne-et-Gondoire). Elles correspondent à une demande de protection ou, du moins, de régulation foncière : 60% des communes des programmes ont des conventions avec la SAFER (4 programmes agriurbains ont un taux de 100%), les PRIF agricoles se développent sur plusieurs programmes.
Il est intéressant de noter que seulement 4 programmes agriurbains (Marne-et-Gondoire, Plateau Briard, Vernouillet/ Seine-Aval et Versailles) se sont dotés d'un **programme d'actions** en tant que tel en mobilisant une aide régional (PDEL) ou européenne (programme Leader). Ce sont sur ces territoires que les actions sont les plus nombreuses et les plus complètes. Ils ont par exemple pu s'approprier d'autres dispositifs comme les PRIF agricoles.

Un programme agriurbain en plaine de Versailles

La forte volonté de préserver la plaine - elle a été classée - a facilité l'implication de l'ensemble des acteurs, dont les élus, la signature d'une charte et la création d'une structure de gouvernance (via l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets). Celle-ci rassemble communes, agriculteurs et citoyens. Mobilisant les acteurs locaux, les études menées sur le territoire se sont concrétisées par la mise en place d'une animation et la mise en œuvre d'actions opérationnelles. Des groupes de travail se sont par ailleurs formés contribuant ainsi à structurer les actions et à aboutir à la définition d'un programme d'actions. Fort de ce fonctionnement, l'APPVAPA a alors pu s'emparer du dispositif européen Leader pour soutenir son action.

La dynamique du territoire a ainsi permis de définir un projet de territoire dans lequel l'agriculture périurbaine a toute sa place et d'organiser les actions autour de 3 axes stratégies pour se donner les moyens de le mettre en œuvre : conforter la filière agricole par une stratégie de qualité, renforcer l'identité de la plaine et promouvoir l'économie touristique, faire de la plaine une zone pilote sur l'écologie territoriale. Le programme, orienté vers le tourisme et la valorisation du patrimoine (marque locale, circuits courts, filière équestre, écologie territoriale), est par ailleurs complété par la protection des espaces périurbains et la volonté de bien prendre en compte l'agriculture dans le prochain SCoT. C'est donc une réponse concertée et globale qui est apportée aux enjeux des espaces agricoles.

Les clefs de réussite

La première condition de réussite d'un programme agriurbain est de parvenir à la mise en oeuvre d'un projet de territoire commun. Cela nécessite une **forte volonté des acteurs locaux** qu'ils soient élus, agriculteurs ou représentants de la société civile et la mise en place d'une concertation entre ces acteurs.
L'implication de ces trois groupes d'acteurs est d'ailleurs une spécificité des programmes agriurbains : les agglomérations françaises s'étant emparées de la question agricole périurbaine rassemblent bien souvent les collectivités et le monde agricole. La mise en place d'un lieu de co-construction doit bien se faire en amont du diagnostic : nombre d'études n'ont pas donné lieu à un véritable projet faute de volonté commune.

La définition d'un **programme d'actions** et la mise en place d'une **animation** permettent d'assurer la continuité du projet dans le temps.

Enfin, pour répondre véritablement aux enjeux des espaces périurbains, la mise en place d'actions doit se concrétiser, ce qui suppose de mettre en oeuvre des **financements** pour cela. Les programmes agriurbains les plus dynamiques sont ceux qui ont cherché à avoir des financements diverses qui peuvent être des accélérateurs

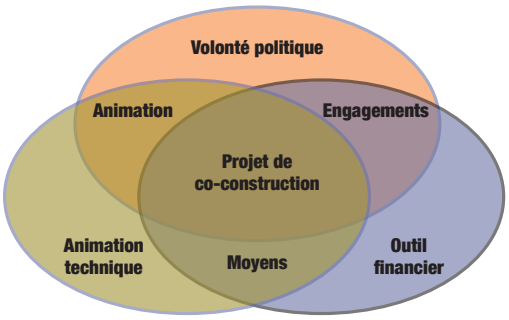

Figure 11 : Éléments nécessaires à la réussite des projets agriurbains co-construits

Structurer les politiques agricoles périurbaines en renforçant les échanges

Terres en Villes et les acteurs franciliens de l'agriculture périurbaine ont développé des échanges et partenariats variés depuis une dizaine d'année déjà : réseau Purple, ateliers et séminaires, études… Ces partenariats ont été enrichissants pour les uns et les autres et ont permis d'avancer sur des problématiques similaires. Le renforcement de ces partenariats dans le cadre du réseau rural national ou les travaux de Terres en Villes illustre aussi bien les avancées et les spécificités de l'Ile-de-France que la nécessité de progresser en commun sur des thématiques d'avenir, dont Terres en Villes s'empare dernièrement : gouvernance, planification stratégique, alimentation…

Des politiques et actions similaires mais des spécificités franciliennes

Si les politiques agricoles périurbaines et les enjeux sont dans l'ensemble similaires, les spécificités franciliennes, liées à la gouvernance particulière de cette région, méritent cependant de mettre en avant les apports mutuels que peuvent s'apporter Ile-de-France et agglomérations.

En matière de planification, le SDRIF (et le PRIF) est l'outil régional par excellence alors que les SCoT n'ont pas encore l'importance qu'ils ont en Province mais sont amené à se développer. Parallèlement, les initiatives de l'Etat interfèrent beaucoup plus sur la protection des espaces agricoles. En matière de projet agricole territorial, la faiblesse de l'armature intercommunale francilienne ne facilite pas l'émergence de politiques locales ambitieuses et conduit des associations locales à porter des projets agriurbains en cohérence avec les intercommunalités. Ceci explique la richesse et l'implication des acteurs de la société civile, nécessaires, mais fragilise ces projets locaux. Les questions de gouvernance apparaissent alors d'autant plus importantes.

L'appui de Terres en Villes pour répondre aux attentes et enjeux franciliens

Les attentes franciliennes rejoignent les préoccupations et les travaux menés par Terres en Villes et ses membres, que ce soit sur les questions de structuration que sur la mise en œuvre.

En matière de gouvernance, l'opération menée en Ile-de-France a permis de vérifier la pertinence de la démarche de co-construction préconisée par Terres en Villes. Néanmoins, le rôle des associations territoriales et de la société civile a déjà été abordé et mérite d'être approfondi. Par ailleurs, l'articulation entre échelle locale et échelle régionale, essentielle en Ile-de-France, fait partie intégrante de la réflexion de Terres en Villes qui s'engage d'ailleurs auprès de plusieurs régions. L'avenir des politiques agricoles périurbaines dépend de la qualité du partenariat que sauront créer l'ensemble des acteurs aux différentes échelles territoriales.

Concernant la mise en œuvre, les réponses aux enjeux fonciers relèvent de deux leviers essentiels : la planification stratégique et les outils de protection. En Ile-de-France, ces enjeux sont prégnants au niveau des territoires. Les travaux de Terres en Villes sur les SCoT et sur les outils de protection (dont les PAEN) peuvent participer à répondre aux attentes des acteurs franciliens. Par ailleurs, après avoir participé à faire réémerger les circuits de proximité en France, Terres en Villes et ses membres prônent le développement d'une gouvernance alimentaire qui reste encore émergentes en Ile-de-France. La diffusion d'expériences innovantes et l'approfondissement de leviers d'actions doivent alors permettre d'avancer ensemble.

Figure 12 : Démarche Terres en Villes pour des politiques agricoles périurbaines co-construites

Favoriser les échanges en Ile-de-France et avec les agglomérations de Terres en Villes

Les acteurs franciliens sont face à un « challenge » important : mobiliser davantage autour de l'agriculture périurbaine tout en apportant des réponses méthodologiques et thématiques aux territoires formés.

La mise en place du réseau des territoires agriurbains permettra de répondre en grande partie de répondre à ces défis. L'adhésion en 2008 du Conseil Régional et de la Chambre Régionale d'Ile-et-France avait pour objectif d'associer largement les acteurs franciliens au réseau. Intervenant alors en complémentarité, Terres en Villes cherche donc à renforcer les échanges entre Ile-de-France et agglomérations du réseau, les attentes sont fortes. Terres en Villes souhaite valoriser les expériences franciliennes lors de rencontres ou séminaires nationaux et permettre une diffusion et une appropriation des acquis de Terres en Villes… Puissent également la diffusion large de cette opération, les nombreuses interventions faites auprès d'acteurs variés et la réponse aux sollicitations participer à faire avancer les questions agricoles périurbaines.

Pour en savoir plus

Terres en Villes
40, avenue Marcelin Berthelot - BP 2608
38036 Grenoble Cedex 2
tél. : 04 76 20 68 31

Références documentaires :
www.terresenvilles.org

Serge Bonnefoy, secrétaire technique :
serge.bonnefoy@terresenvilles.org
Côme Molin, chargé de mission :
come.molin@terresenvilles.org